



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue au 400, route 105, Canton de Low, J0X 2C0, vendredi le 26 juillet 2019 à 10h30 et conformément au code municipal sont présents son honneur la mairesse, Carole Robert, mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Anne Bélisle et messieurs les conseillers Luc Thivierge. Matthew Orlando et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Absent Madame la conseillère Maureen Rice et Monsieur le Conseiller Luc Thivierge

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général, aussi présent, agit à titre de greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2019 - 1

Madame la mairesse Carole Robert, ouvre la séance extraordinaire à 10h30 après constatation du quorum.

170-07-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2019 - 2

Séance extraordinaire du Conseil – 26 juillet 2019

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Approbation de l'ordre du jour ;
3. Réception avis de convocation ;
4. Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 06-2019 intitulé « Règlement numéro 06-2019 décrétant un emprunt de 244000.00 \$ afin de financer les argents à recevoir du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 » ;
5. Salaire payé sur la marge de crédit ;
6. Travaux de voirie d'entretien normal payé sur la marge de crédit ;
7. Dépenses incompressibles payées sur la marge de crédit ;
8. Reconduire le contrat de location pour rétrocaveuse - Marge de crédit ;
9. Démission Roch Courville – Pompier ;
10. Embauche de nouveaux pompiers ;
11. Connaissance et respect du Guide relatif au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 ;
12. Période de questions ;
13. Clôture de la séance extraordinaire du 26 juillet 2019 ;
14. Levée de la séance extraordinaire du 26 juillet 2019 ;

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 26e jour du mois de juillet 2019.

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juillet 2019.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2				x
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4				x
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

RÉCEPTION AVIS DE CONVOCATION - 3

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 26 juillet 2019 conformément au code municipal du Québec et que tous sont d'accord pour poursuivre la séance extraordinaire du 26 juillet 2019.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2019 INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 244 000.00 \$ AFIN DE FINANCER LES ARGENTS À RECEVOIR DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023 » - 4

Madame Carole Robert mairesse, par la présente :

- a. *Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 06-2019 intitulé « Règlement numéro 06-2019 décrétant un emprunt de 244 000.00 \$ afin de financer les argents à recevoir du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 » ;*
- b. *Dépose le projet du règlement numéro 06-2019 intitulé « Règlement numéro 06-2019 décrétant un emprunt de 244 000.00 \$ afin de financer les argents à recevoir du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ».*

À la demande des membres du Conseil présents, cet item de l'agenda est repoussé à une séance ultérieure.

171-07-2019

SALAIRE PAYÉ SUR LA MARGE DE CRÉDIT -5

ATTENDU QUE l'article 14.1 du Code municipal du Québec « *Tout règlement ou résolution qui autorise une municipalité à conclure un contrat, autre qu'un contrat de construction ou une entente intermunicipale, par lequel elle engage son crédit et duquel découle, même implicitement, une obligation pour son cocontractant de construire, d'agrandir ou de modifier substantiellement un bâtiment ou une infrastructure utilisée à des fins municipales doit, sous peine de nullité, être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter selon la procédure prévue pour les règlements d'emprunt* » ;

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par madame la conseillère, Anne Bélisle

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à utiliser la marge de crédit pour payer les salaires des employés, et ce, jusqu'au retour de l'équilibre budgétaire ou ordonné autrement par le conseil.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse			x	
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2				x
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4				x
Matthew Orlando	Siège # 5		x		
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

172-07-2019

TRAVAUX DE VOIRIE D'ENTRETIEN NORMAL PAYÉ SUR LA MARGE DE CRÉDIT - 6

ATTENDU QUE l'article 14.1 du Code municipal du Québec « *Tout règlement ou résolution qui autorise une municipalité à conclure un contrat, autre qu'un contrat de construction ou une entente intermunicipale, par lequel elle engage son crédit et duquel découle, même implicitement, une obligation pour son cocontractant de construire, d'agrandir ou de modifier substantiellement un bâtiment ou une infrastructure utilisée à des fins municipales doit, sous peine de nullité, être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter selon la procédure prévue pour les règlements d'emprunt* » ;

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à utiliser la marge de crédit pour payer les travaux de voirie d'entretien normal, et ce, jusqu'au retour de l'équilibre budgétaire ou ordonné autrement par le conseil.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse			x	
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2				x
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4				x
Matthew Orlando	Siège # 5		x		
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

#173-07-2019

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES SUR LA MARGE DE CRÉDIT - 7

ATTENDU QUE l'article 14.1 du Code municipal du Québec « *Tout règlement ou résolution qui autorise une municipalité à conclure un contrat, autre qu'un contrat de construction ou une entente intermunicipale, par lequel elle engage son crédit et duquel découle, même implicitement, une obligation pour son cocontractant de construire, d'agrandir ou de modifier substantiellement un bâtiment ou une infrastructure utilisée à des fins municipales doit, sous peine de nullité, être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter selon la procédure prévue pour les règlements d'emprunt* » ;

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par madame la conseillère, Anne Bélisle

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le directeur général à utiliser la marge de crédit pour payer les dépenses incompressibles suivantes :

--



LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PORTANT LES NUMÉROS D'OBJET SUIVANTS, À SAVOIR :	
100	Salaires
200	Cotisation
300	Communication –Transport
400	Services administratifs, professionnels & autres
500 à 529	Location (contrat)
680	Services publics
800	Frais de financement
951	Quote - Part
Remboursement d'emprunt	Capital

, et ce, jusqu'au retour de l'équilibre budgétaire ou ordonné autrement par le conseil.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse			x	
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2				x
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4				x
Matthew Orlando	Siège # 5		x		
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

174-07-2019

RECONDUIRE LE CONTRAT DE LOCATION POUR RÉTRO CAVEUSE - MARGE DE CRÉDIT - 8

ATTENDU QUE l'article 14.1 du Code municipal du Québec « *Tout règlement ou résolution qui autorise une municipalité à conclure un contrat, autre qu'un contrat de construction ou une entente intermunicipale, par lequel elle engage son crédit et duquel découle, même implicitement, une obligation pour son cocontractant de construire, d'agrandir ou de modifier substantiellement un bâtiment ou une infrastructure utilisée à des fins municipales doit, sous peine de nullité, être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter selon la procédure prévue pour les règlements d'emprunt* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu et lus le contrat de location soumis par la firme REIS EQUIPMENT (WINCHESTER) I ;

POUR CES MOTIFS, il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert,
APPUYÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le directeur général, Pierre Gagnon et madame la mairesse, Carole Robert à reconduire et signer au nom de la Municipalité un contrat de location avec la firme REIS EQUIPMENT (WINCHESTER) I pour la location d'une rétro caveuse de modèle 3CX, de marque JCB aux termes mentionnés au contrat citer ci-haut, et ce, pour la période du 17 juillet 2019 au 26 juillet 2019.

QUE le conseil autorise le directeur général à utiliser la marge de crédit pour payer la location de la rétro caveuse, et ce, conditionnellement à l'approbation de cette clause par le MAMH.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2				x
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4				x
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

175-07-2019

DÉMISSION ROCH COURVILLE – POMPIER – 9

PROPOSÉ par madame la mairesse, Carole Robert,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert

ET RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Roch Courville comme pompier de la municipalité de Canton de Low en date du 3 juillet 2019.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse		x		
Joanne Mayer	Siège # 1		x		
Maureen Rice	Siège # 2				x
Anne Bélisle	Siège # 3		x		
Luc Thivierge	Siège # 4				x
Matthew Orlando	Siège # 5		x		
Ghyslain Robert	Siège # 6		x		

Adoptée

176-07-2019

EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS - 10

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis de programmer cette résolution à une séance de conseil ultérieure ;

POUR CE MOTIF, il est

PROPOSÉ par madame la mairesse, Carole Robert,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil de reporter cette résolution à une séance de conseil ultérieure.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2				x
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4				x
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée



177-07-2019

CONNAISSANCE ET RESPECT DU GUIDE RELATIF AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023 - 11

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CE MOTIF, il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert,

APPUYÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, de programmer cette résolution à une séance ultérieure.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2				x
Anne Bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4				x
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS - 12

178-07-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2019 - 13

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,

APPUYÉ par monsieur le conseiller, Ghyslain Robert

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal clôture la séance extraordinaire du 26 juillet 2019 à 11h51.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2				x
Anne bélisle	Siège # 3	x			
Luc Thivierge	Siège # 4				x
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6	x			

Adoptée



LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2019 – 14

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Mairesse, Carole Robert lève la séance extraordinaire du 26 juillet 2019.

Pierre Gagnon
Directeur général

Carole Robert
Mairesse



A large, handwritten signature in blue ink, written vertically on the page. The signature is highly stylized and cursive, starting with a long vertical stroke on the left and ending with a long vertical stroke on the right. The central part of the signature features several overlapping loops and flourishes.

